

Embargo jusqu'au 10 février 2015 à 18 h.

## **Communiqué de presse** **Entrée en fonction du bureau technique de l'agglomération de Delémont**

Delémont, le 11 février 2015

Le Syndicat d'agglomération de Delémont est une collectivité publique regroupant les communes de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Delémont, Develier, Rebeuvelier, Rossemaison, Soyhières, Vellerat et Val Terbi, soit plus de 26'000 habitants.

La Confédération soutient les agglomérations à condition qu'elles se dotent de projets d'agglomération. Le premier projet (PA1) a été accepté en 2008 et concerne les domaines des transports et de l'urbanisation pour les années 2011 à 2014. Le projet de 2<sup>e</sup> génération (PA2) a été déposé en 2012 pour les années 2015 à 2018. L'accord sur les prestations sera prochainement signé entre les parties. La mise en œuvre des mesures prévues demande la mise en place d'une organisation.

Le Syndicat d'agglomération de Delémont et le Département cantonal de l'environnement et de l'équipement ont signé un accord en 2014 portant sur la gestion opérationnelle du projet d'agglomération. Il en définit le cadre de collaboration. L'Etat jurassien assure le lien avec les services et offices fédéraux. Il en reste l'interlocuteur unique.

Le Syndicat d'agglomération de Delémont a mis sur pied le bureau technique de l'agglomération et garantit son fonctionnement. L'agglomération a également défini son organisation. Cet accord déploie ses effets depuis le 1<sup>er</sup> janvier. Le bureau technique est composé de deux mandats à mi-temps portant d'une part sur le développement territorial et d'autre part sur le secrétariat.

Céline Wermeille a été désignée chargée de mission « aménagiste-urbaniste » du projet d'agglomération. Elle est responsable de la gestion et du suivi des projets d'agglomération actuels et futurs, ainsi que des mesures concrètes prévues. Elle accompagnera le processus d'information/participation des mesures et du futur Plan directeur régional avec les autorités compétentes. Cette fonction est nouvellement assumée par l'agglomération. La direction et le coaching technique des questions liées au développement territorial est assurée par Hubert Jaquier, chef du Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics (UETP) de la Ville de Delémont.

Henri Erard continuera sa fonction de secrétaire général de l'agglomération, en charge des affaires administratives et institutionnelles. Cette fonction était déjà assumée par l'agglomération. Elle sera dorénavant intégrée dans le mandat global du bureau technique.

Le coût annuel total du bureau technique est évalué à 100'000 frs. Il est pris en charge par les communes et partiellement par l'Etat jusqu'en 2017.

L'organigramme de l'agglomération définit les attributions et les compétences des partenaires impliqués dans le projet.

### Annexes :

- Organigramme
- Photo de Céline Wermeille
- Photo de Henri Erard



---

### Personnes de contact:

M. Pierre Kohler, Maire, Président du Conseil  
d'agglomération de Delémont  
Hôtel de ville  
Place de la Liberté 1  
2800 Delémont  
pierre.kohler@delemont.ch  
+41 32 421 92 19

M. Henri Erard,  
Mandataire responsable des affaires  
administratives et institutionnelles  
Erard Sàrl  
Allée des Soupirs 1  
2900 Porrentruy  
henri.erard@agglod.ch  
+41 32 466 34 54

Mme Céline Wermeille  
Chargée de mission aménagiste-urbaniste  
Service UETP  
Route de Bâle 1  
2800 Delémont  
celine.wermeille@agglod.ch  
+41 32 421 92 92